



HAL
open science

**Le nom de baptême aux XVe et XVIe siècles.
L'observatoire breton**

Pierre-Yves Quémener

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Quémener. Le nom de baptême aux XVe et XVIe siècles. L'observatoire breton. Nouvelle Revue d'Onomastique, 2021, 63, pp.255-268. hal-03664409

HAL Id: hal-03664409

<https://hal.science/hal-03664409>

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre-Yves Quémener
Université d'Angers

Position de thèse - date de soutenance : 2020

Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles L'observatoire breton

Résumé

Cette thèse étudie la prénomination aux XV^e et XVI^e siècles en Bretagne, non pas tant pour réaliser une monographie sur cette région que pour élaborer systématiquement des corpus qui sont comparés ensuite à des données d'autres régions. La méthode comparative est utilisée en effet pour faire apparaître, par delà points communs et spécificités, des éléments d'explication : des intentions et des motifs. C'est en ce sens que la Bretagne est ici d'abord un observatoire. La thèse ambitionne ainsi de combler une lacune en tâchant d'approcher les motivations de la nomination.

Les données bretonnes permettent de proposer une typologie des répertoires, d'analyser ceux-ci, et de mesurer leur évolution.

Introduction

Cette thèse ambitionne de retrouver les influences et les motivations de la nomination à l'époque de la Renaissance. Le sujet est difficile. On peut même penser que c'est une gageure. Le choix du nom d'un enfant résulte en effet bien souvent de considérations personnelles, émotionnelles, esthétiques dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace. D'autre part, un même nom peut avoir été choisi pour des motifs bien différents par les uns et les autres. Néanmoins, il existe en nomination des courants et des tendances qui fluctuent en fonction des lieux et des époques, modelant les répertoires, favorisant certains noms spécifiques, ou certains types de noms, tout en délaissant ou rejetant d'autres noms ou modes de nomination. Le nom de baptême s'inscrit par ailleurs dans un système anthroponymique qui dépasse largement le cadre des considérations personnelles. La recherche porte donc sur les tendances et leur évolution au sein du système anthroponymique à la fin du Moyen Âge.

Pour ce faire, il fallait rassembler dans un premier temps un volume important de données, puis les présenter sous forme de tableaux statistiques à l'aide d'un mode de classement identique et approprié.

Il convenait dans un second temps d'analyser les spécificités et les évolutions constatées. Il n'est plus possible de mener aujourd'hui une enquête de terrain et le recours à la méthode comparative s'est avéré ici très enrichissant. Cette méthode – fondée sur le

principe que les mêmes effets correspondent généralement aux mêmes causes – permet de comprendre des phénomènes anciens non expliqués en les comparant à des phénomènes récents identiques pour lesquels nous disposons d'explications précises. La méthode permet également d'écarter des hypothèses non pertinentes. Si par exemple un phénomène se produit de manière identique dans deux régions de cultures différentes, les explications ne peuvent être locales. De même, si une évolution similaire se produit dans deux régions avec un décalage important dans le temps, l'explication ne peut être liée à un événement historique précis.

L'orientation de la recherche sur les influences et les motivations de la nomination définit en fait deux approches complémentaires correspondant à la double propriété des noms individuels. Ceux-ci possèdent, d'une part, une *propriété structurelle* qui organise les relations sociales à l'intérieur d'une communauté. C'est l'approche anthropologique. Les noms individuels possèdent, d'autre part, une *propriété signifiante*, liée à l'ensemble des connotations supportées par le nom et qui ont en partie justifié son choix. C'est l'approche sémantique. Le choix d'un nom de baptême se situe souvent à la confluence de ces deux faisceaux.

Par ailleurs, outre sa fonction primaire d'identification de l'individu, le nom personnel est généralement investi de trois fonctions sociales essentielles : honorer une personne aimée ou estimée, fréquemment dans l'attente de contreparties résumées dans les deux fonctions suivantes, à savoir rendre propice, c'est-à-dire apporter un bénéfice à l'enfant, ou intégrer une communauté, qu'elle soit familiale, sociale, religieuse ou culturelle. L'étude vise à mesurer le poids de ces différentes fonctions de la nomination à l'époque de la Renaissance.

Sources

Les sources sont principalement bretonnes. Il ne s'agit pas pour autant d'une monographie sur la nomination en Bretagne. Tout au contraire. La Bretagne est étudiée ici comme un observatoire. Les données statistiques sont analysées pour pouvoir être rapprochées des pratiques nominatives d'autres régions françaises. Il s'agit de faire apparaître les points communs et les spécificités afin d'isoler les racines de la nomination, celles qui peuvent rendre compte de la diversité des pratiques.

L'époque de la Renaissance a été privilégiée parce qu'elle représente, du point de vue de la nomination, la fin d'un monde et une période de transition. L'anthroponymie des XV^e et XVI^e siècles reste en effet résolument médiévale mais elle fut en même temps fortement remise en question par les poètes et érudits humanistes, qui s'interrogèrent notamment sur la nature réelle du lien entre l'individu et son nom, et par les réformateurs religieux, tant protestants que catholiques, qui profitèrent de cette remise en question pour récupérer le nom de baptême à des fins de propagande et de christianisation.

Deux types de sources ont été exploitées. Il s'agit d'une part de l'ensemble des documents permettant l'établissement de statistiques nominatives pertinentes : registres

paroissiaux, enquêtes de canonisation, cartulaires pour les périodes plus anciennes, rôles de la réformation des foyers, recensements de population, montres de la noblesse, etc. D'autres sources ont été mises à profit pour comprendre et expliquer les influences et motivations de la nomination : les écrits du for privé, les œuvres littéraires, les traités philosophiques ou religieux et, d'une manière générale, toutes les sources, écrites ou artistiques, susceptibles d'éclairer la représentation du nom à la fin du Moyen Âge.

Le plan de l'étude se développe en fonction de ces différentes catégories documentaires.

La première partie analyse l'évolution et la typologie des répertoires onomastiques. Il s'agit d'une approche essentiellement sémantique.

Les trois parties suivantes étudient le poids des principaux facteurs d'influence sur les choix de noms de baptême : le poids des institutions religieuses et des dévotions populaires, celui du milieu familial et, en dernier lieu, celui de l'environnement social et culturel.

Première partie

Évolution et typologie des répertoires onomastiques

Chapitre I - L'évolution du stock onomastique entre le XI^e et le XIV^e siècle

La définition d'une grille de classement est une étape importante dans les études statistiques puisque les choix opérés à ce niveau orienteront inéluctablement les résultats. Il importait de définir des catégories pouvant avoir du sens pour les hommes et femmes du XV^e et XVI^e siècle. Pour ce faire, il m'a paru nécessaire d'examiner au préalable l'évolution des répertoires onomastiques au cours des siècles précédents.

Au haut Moyen Âge, les noms personnels étaient principalement des *noms composés*, créés fréquemment à l'occasion de chaque nouvelle nomination par l'assemblage de lexèmes complémentaires. L'un de ces lexèmes appartenait souvent au patrimoine onomastique familial. Ce système est abandonné au XI^e siècle au profit des *noms entiers*, issus des anciens noms composés, mais désormais transmis intégralement, sans transformation. Il n'y a plus de création de noms nouveaux. À cette époque, les noms personnels en usage sur le territoire français sont pour la plupart des noms d'origine germanique. En Bretagne, il s'agit cependant principalement de noms d'étymologie bretonne, issus également d'anciens noms composés du haut Moyen Âge. Les noms francs d'origine germanique s'y diffusent progressivement par l'est. En outre, quelques noms vétérotestamentaires, notamment *Daniel*, y bénéficient d'une certaine faveur.

Au XIII^e siècle, on assiste en France septentrionale au développement spectaculaire des noms d'apôtres. En Bretagne, l'emploi de ces noms était relativement rare dans les siècles antérieurs. Ils étaient portés essentiellement par des religieux et il est

vraisemblable que leur attribution à la naissance avait fréquemment un caractère programmatique. Le tabou onomastique pouvait se justifier par l'idée qu'il existait une adéquation naturelle entre l'individu et le nom qu'il portait. Ce tabou sur les noms d'apôtres fut définitivement levé au XIII^e siècle. La conviction de l'adéquation entre le nom et la personne subsistait mais la représentation des apôtres avait évolué. L'adoption de ces noms entraîna l'abandon des noms vétérotestamentaires et une réduction significative de la part des noms francs et bretons dans le répertoire onomastique.

Au même moment, on observe une concentration importante du répertoire sur un petit nombre de noms dominants. Cette focalisation sur quelques noms favoris peut s'expliquer par la conviction que ces noms étaient les plus bénéfiques à l'enfant. On pensait que tout nouveau porteur d'un nom avait vocation à hériter des qualités associées à ce nom. Dans le répertoire masculin, les faveurs se portaient principalement sur le nom *Jean*, associé à l'idée de sagesse et de beauté, et sur celui de *Guillaume*, associé à l'idée de force.

Chapitre II - Typologie des répertoires onomastiques

L'analyse de l'évolution du répertoire permet de distinguer clairement deux grandes catégories de noms : les *noms ethniques* d'une part, regroupant en France septentrionale les noms d'origine germanique ou bretonne, les *noms religieux* d'autre part, que la liturgie catholique répartit en cinq sous-catégories : noms des anges, des patriarches et prophètes, des apôtres et disciples, des martyrs et confesseurs et noms des saintes femmes. Une troisième catégorie regroupe tous les *autres noms* : noms antiques, noms de la littérature, noms auguratifs.

Le problème du classement des noms de saints d'étymologie bretonne ou germanique est résolu en fonction de la date de leur diffusion dans les répertoires onomastiques. Si le nom était populaire aux XI^e et XII^e siècles, il est classé dans les *noms ethniques* au XV^e et XVI^e siècle. Si le nom se diffuse essentiellement après le XIII^e siècle, à partir de la christianisation du répertoire, il est classé dans les *noms religieux*.

Le répertoire féminin comporte une catégorie supplémentaire, celle des *noms masculins féminisés*. La féminisation des noms du répertoire masculin est un phénomène majeur de l'anthroponymie du bas Moyen Âge. Elle touche à la fois les noms masculins ethniques ou religieux.

La part des *autres noms* est plus importante dans le répertoire féminin. On y trouve de nombreux noms directement signifiants (*Bonne, Douce, Isabelle, etc.*) ou signifiants par leur référence ou leur étymologie (*Béatrice, Sybille, etc.*). Le nom renvoie aux qualités associées au modèle de référence. Finalement, qu'il s'agisse de *noms composés*, de *noms signifiants* ou de *noms référentiels*, un nom est toujours associé à certaines qualités dont on espère qu'elles se reproduiront chez le bénéficiaire.

Trois changements anthroponymiques majeurs se sont produits au début de la seconde moitié du Moyen Âge : la concentration des noms, la christianisation du répertoire et la féminisation des noms masculins. Ces nouvelles pratiques nominatives ont été généralement mises en place simultanément mais elles l'ont été à des époques différentes selon les régions. On peut les observer dès le XI^e siècle dans le Midi, et plutôt au tournant du XIII^e siècle en France septentrionale. Elles reflètent manifestement un changement de mentalités. À l'époque des *noms composés*, la liberté onomastique était finalement relativement restreinte puisqu'il était d'usage de choisir les lexèmes dans le patrimoine onomastique familial. L'adoption des *noms entiers* est un tournant majeur. Les parents sont dégagés des contraintes familiales et opèrent de nouveaux choix, toujours dictés par la recherche de bénéfices pour l'enfant, que ce soit par le choix d'un nom favorable ou par la constitution de liens sociaux dont on espère qu'ils seront propices et avantageux. On entre dans le temps du compérage.

Chapitre III - Évolution des répertoires onomastiques de 1350 à 1600

La fin du Moyen Âge est marquée principalement par le déclin des noms ethniques et par le développement des noms religieux, notamment par la faveur grandissante pour les noms des saints martyrs et confesseurs. Dans le répertoire féminin, la diffusion des noms masculins féminisés est très inégale selon les lieux. Elle est prépondérante en Bretagne orientale et beaucoup plus faible en Bretagne occidentale où seuls les noms de *Jeanne*, *Louise* et *Françoise* connaissent un succès significatif. Ces trois noms avaient acquis à la fin du Moyen Âge le statut de véritables noms féminins et pouvaient se diffuser indépendamment de leurs correspondants masculins.

L'époque est également celle du développement des formes hypocoristiques. Ces formes se développent principalement en milieu urbain, du fait de la concentration de la population dans un espace restreint et de la plus grande difficulté d'identifier les personnes par des références toponymiques comme cela était fréquemment le cas en milieu rural.

En l'absence de contraintes religieuses, la tonalité sémantique du nom constitue toujours un critère essentiel du choix d'un nom de baptême, dans le respect bien sûr des conventions sociales en usage. De ce point de vue, la fonction propitiatoire du nom est déterminante. Il importe que le nom puisse favoriser la survie de l'enfant et lui garantir une vie longue et heureuse. Les connotations onomastiques récurrentes sont les mêmes que celles qui déterminaient la formation des noms composés du haut Moyen Âge. Elles sont associées à trois thèmes majeurs – la sagesse, la force et la beauté – correspondant aux besoins fondamentaux de justice, de sécurité et d'abondance. La dation d'un nom exprime les vœux du nommeur. Le nom ne décrit pas un état mais dit ce que l'on aimerait être.

Deuxième partie

Donner un nom de saint

Lorsque l'on évoque la nomination aux époques médiévale et moderne, la dation du nom de baptême est fréquemment présentée comme une mise de l'enfant sous la protection d'un saint patron homonyme, envers qui le nommeur aurait une dévotion particulière. Si de tels comportements pouvaient exister avant la mise en œuvre de la réforme catholique du XVII^e siècle, il ne s'agissait cependant que de pratiques marginales, absolument pas normatives à l'échelon national.

Chapitre I - Les églises et la nomination

L'interventionnisme des églises en nomination débute seulement dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Plus précisément, les premières restrictions ecclésiastiques furent édictées en 1546 dans l'Église réformée, en 1566 dans l'Église catholique. Elles étaient directement liées aux polémiques de l'époque concernant l'utilité du culte des saints. À Genève, Calvin voulait rétablir la pureté des noms et éradiquer le culte des martyrs et confesseurs, assimilé à des pratiques superstitieuses. Il recommanda l'usage préférentiel des noms cités dans l'Écriture sainte et le rejet des noms ridicules ou dépréciatifs. L'Église catholique s'efforça également de faire de la nomination un outil de christianisation. Le catéchisme romain de 1566 imposa aux nommeurs de donner exclusivement aux baptisés des noms de saints afin d'en faire des modèles de piété et de vertu pour les nouveaux porteurs. En France, la mesure fut mise en œuvre progressivement dans la première moitié du XVII^e siècle. Elle consista essentiellement à écarter les « noms profanes », considérant qu'un nom était profane tant qu'il n'avait pas été porté par un saint ou une sainte. Au XVI^e siècle, les noms d'origine germanique du répertoire courant pouvaient se référer pour la plupart à des saints médiévaux, canonisés ou non. Ils furent généralement conservés. Ce ne fut pas le cas pour de nombreux noms bretons du Moyen Âge central qui disparurent alors des registres.

Pour autant, le port d'un « nom ethnique » n'avait généralement pas de caractère religieux à la fin du Moyen Âge, quand bien même le nom avait pu être porté par un saint illustre.

Chapitre II - Des indicateurs pour recenser les dévotions

Il existe de multiples indicateurs pour déterminer la connotation religieuse des noms de baptême à la fin du Moyen Âge.

J'ai analysé dans un premier temps les listes de saints proposés à la dévotion des fidèles par l'institution ecclésiastique. Que ce soit dans les calendriers liturgiques, dans les catalogues des jours chômés ou dans les litanies des saints des bréviaires et autres

Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles

ouvrages liturgiques, les saints et saintes mis à l'honneur étaient essentiellement ceux de l'église primitive, de l'Antiquité tardive ou du très haut Moyen Âge.

L'analyse des livres d'heures, des calendriers de navigation, de la statuaire religieuse et des répertoires de noms donnés aux navires à la fin du Moyen Âge, confirme ces premiers constats. Les saints et saintes les plus honorés étaient ceux et celles ayant vécu entre le I^{er} et le VI^e siècle.

Il existe bien sûr des exceptions, et c'est notamment le cas pour François d'Assise, ou pour Yves Hélory en Bretagne, mais, très généralement, lorsque l'on prie un saint ou une sainte aux XV^e et XVI^e siècles, on s'adresse à un personnage des premiers siècles du christianisme.

Ces personnages portaient pour la plupart des noms d'origine hébraïque, grecque ou latine. Les saints francs ou bretons du V^e et VI^e siècle portaient quant à eux des noms d'origine germanique ou bretonne mais ces noms n'étaient plus portés aux XI^e et XII^e siècles, avant la christianisation progressive du répertoire.

Chapitre III - Quelles concordances entre dévotions et noms de baptême ?

L'analyse des dévotions confirme la pertinence de la typologie onomastique adoptée : aux XV^e et XVI^e siècles, les noms à forte connotation religieuse étaient essentiellement les noms de saints de l'Antiquité tardive et du très haut Moyen Âge. Les noms d'origine bretonne ou germanique portés par les saints du V^e et VI^e siècle doivent être répertoriés dans les « noms religieux ». Par contre, la connotation religieuse des noms ethniques du bas Moyen Âge était généralement insignifiante, quand bien même ils avaient été portés par quelques *novi sancti*. Il n'y a pas lieu de présumer *a priori* une dévotion lorsque l'on donne à un enfant un nom ethnique comme *Guillaume* ou *Bernard*.

Lorsque l'on examine à présent la composition des répertoires onomastiques à la fin du Moyen Âge, on constate que les « noms religieux » ne représentaient encore que 50% environ des nominations au XV^e siècle. La proportion s'élevait parfois à 70% à la fin du XVI^e siècle mais ces chiffres permettent de dire que la nomination n'avait pas encore, *a priori*, un caractère religieux à cette époque. Ils invitent même à s'interroger sur la pertinence d'un lien de corrélation entre l'attribution d'un nom religieux et la dévotion présumée pour le saint ou la sainte homonyme.

En réalité, il importait surtout que le nom soit bénéfique pour l'enfant. C'était l'effet recherché et cette démarche était la même qu'il s'agissait d'un nom religieux, d'un nom ethnique ou d'un nom auguratif. Les sources documentaires ne présentent pas la nomination comme le placement du nouveau-né sous la protection d'un saint patron homonyme. Le nom possédait un caractère protecteur mais il agissait à la manière d'un sceau, d'une amulette ou d'un tatouage. Que l'enfant soit appelé *Jean*, *Olivier* ou *Désiré*, le nommeur souhaitait que les connotations positives associées au nom soient transférées

sur le nouveau porteur, sans que cela nécessite pour autant l'intervention d'un tiers référent. On espère que l'enfant deviendra ce que son nom suggère.

Il n'y a pas lieu par conséquent d'appréhender les répertoires onomastiques comme des baromètres des dévotions populaires. Au mieux, ils nous renseignent sur les noms des saints et saintes que l'on considérait comme les plus propices à la survie et au bonheur d'un enfant, sachant que les noms étaient différents si la motivation concernait la protection du bétail ou celle des navires. La fréquence d'un nom de baptême ne dit donc rien de l'intensité d'un culte. Sa zone de diffusion permet toutefois de circonscrire approximativement l'aire d'extension du culte du saint homonyme lorsqu'il s'agit d'un nom religieux.

Troisième partie

Le poids des traditions familiales

Contrairement à ce que l'on imagine parfois, on ne trouve pas encore, à la fin du Moyen Âge, de système onomastique généralisé gérant la distribution des noms de baptême en fonction du rang des naissances et des branches paternelles ou maternelles. Les pratiques de ce genre que l'on a pu observer dans les familles aristocratiques ou chez les marchands florentins constituent à ce titre des cas particuliers. Il n'est pas impossible toutefois que des systèmes d'attribution préférentielle des noms se soient développés plus précocement dans les régions où le parrainage intrafamilial était prépondérant.

Chapitre I - Approches sérielles : donner le nom du père

L'exploitation des registres de baptêmes du XV^e et XVI^e siècle permet d'établir des statistiques fiables sur la fréquence des transmissions du nom du père à l'un de ses enfants. À Roz-Landrieux, 10% des garçons portent le nom de leur père en 1451-1528. Le taux est de 15% à Bignan en 1530-1591. Cependant, la plupart de ces homonymies concerne essentiellement les noms les plus courants du répertoire et elles s'expliquent généralement par des homonymies avec le parrain. Si l'on écarte les homonymies liées aux pratiques du parrainage, les fréquences chutent à 1,4% à Roz-Landrieux et à 3% à Bignan. Manifestement, la constitution d'un patrimoine onomastique familial n'était pas une priorité en Bretagne à l'époque de la Renaissance.

Chapitre II - Approches généalogiques

L'analyse de généalogies familiales permet d'approcher au plus près les motivations du choix des noms de baptême. À partir de chroniques, de livres de raison et de registres paroissiaux, j'ai reconstitué les généalogies de quelques familles, essentiellement bretonnes, issues de milieux sociaux différents, afin d'analyser les stratégies de nomination mises en œuvre de part et d'autre.

Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles

Le premier constat est que la dation du nom de baptême était indissociable – en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles – des pratiques du parrainage. En général, les taux de transmissions homonymiques entre les parrains et marraines et leurs filleuls ou filleules oscillaient entre 70 et 90%. En outre, la plupart du temps, les parrains et marraines étaient sollicités en dehors du cercle familial. Ces deux pratiques concomitantes étaient incompatibles avec la mise en place d'un système d'attribution préférentiel des noms et bloquaient irrémédiablement la constitution de répertoires onomastiques familiaux.

Les pratiques de la haute aristocratie tranchaient cependant avec celles de la petite noblesse et des milieux populaires. Dans la maison de Laval par exemple, les parrains et marraines étaient choisis prioritairement dans la famille alliée et, à chaque génération, les noms des enfants témoignaient des alliances contractées. L'obsession de la sauvegarde du nom de lignée entraînait par ailleurs de multiples re-nominations si l'héritier présomptif venait à disparaître.

Dans toutes les autres familles étudiées, le parrainage extrafamilial restait la norme mais le recours aux membres de la famille se développa au cours du XVI^e siècle. Souvent, les parents ne faisaient appel à leurs proches que pour les dernières naissances, lorsque le « stock » potentiel des amis et voisins était épuisé. Dans le dernier quart du XVI^e siècle, les stratégies évoluent soudainement en Bretagne. Le recours au parrainage intrafamilial n'apparaît plus alors comme une solution de secours mais comme une option de plus en plus privilégiée. On assiste au développement de la solidarité familiale au détriment des solidarités de voisinage. Cette réorientation des pratiques du parrainage était la condition préalable à l'instauration d'un système onomastique d'attributions préférentielles.

Quatrième partie

L'influence du milieu

Chapitre I - Les noms de la littérature

L'influence de la littérature sur la nomination était relativement faible à la fin du Moyen Âge. Il convient toutefois de faire une distinction entre les « noms inventés » de toutes pièces par certains auteurs littéraires et les « noms réels » repris au répertoire onomastique courant.

S'agissant des *noms réels*, leur reprise dans la littérature, et notamment dans les chansons de geste, a certainement contribué à accroître leur prestige en enrichissant leurs connotations. Paradoxalement, l'usage trop fréquent des noms les plus populaires du répertoire amena leur dévalorisation progressive aux XV^e et XVI^e siècles.

Le caractère fictionnel des *noms inventés* freina longtemps leur appropriation populaire comme noms de baptême. À partir du XV^e siècle toutefois, une évolution sensible des mentalités provoqua la chute de certains tabous onomastiques, en particulier ceux liés à l'attribution des noms royaux et des noms de fiction. La faveur pour les *noms*

arthuriens à la fin du Moyen Âge doit en fait être intégrée dans un contexte plus large, celui du souhait d'un renouvellement du répertoire qui bénéficia également aux noms des héros de l'Antiquité et aux noms des saints martyrs et confesseurs. Les fonctions sociales fondamentales de la nomination n'avaient pas changé mais les supports onomastiques n'étaient plus les mêmes. L'idée récurrente restait celle d'une conviction de la transmission des qualités et vertus du personnage référent au nouveau porteur.

Chapitre II - Le nom et l'évolution des mentalités

Au XVI^e siècle, la réflexion sur le nom était en pleine effervescence dans le milieu des humanistes français. Ils s'interrogeaient notamment sur la nature réelle du lien entre les noms et les choses ou personnes nommées.

À l'époque médiévale, l'existence d'un lien entre les noms et les choses semblait aller de soi. Le débat portait essentiellement sur les effets ou conséquences de ce lien : la destinée d'un individu était-elle inscrite dans son nom dès sa naissance ou devait-il au contraire s'efforcer de mettre en accord ses comportements avec la signification de son nom ? Par le biais de l'étymologie, par les connotations du nom ou par ses références à des porteurs prestigieux, poètes, hagiographes et théologiens scrutaient les différentes manières de donner du sens aux noms.

Dans la pensée médiévale, le nom disait assurément quelque chose de l'essence et du destin de l'individu mais sa signification profonde était souvent cachée. Elle pouvait être néanmoins recherchée, et, si elle était finalement trouvée, il convenait d'accorder sa conduite à ce qu'elle révélait. Cette conviction fut fortement remise en question à l'époque de la Renaissance. D'un côté, les *naturalistes* étaient persuadés que chaque objet avait reçu une dénomination juste qui lui revenait selon une convenance naturelle, tout en reconnaissant que les apparences étaient quelquefois trompeuses. De l'autre côté, les *conventionnalistes* affirmaient que les noms résultaient simplement d'un accord et d'une convention entre les hommes, en récusant l'idée qu'un nom de personne puisse être constitutif de la nature du porteur ou de son destin.

L'époque fut également celle de la fixation définitive des surnoms que l'on pouvait jusqu'alors changer à son gré. Les promoteurs des changements de surnoms étaient attachés à la signification de leurs noms, ils pensaient que ceux-ci ne devaient pas être dégradants et qu'ils devaient au contraire mettre en avant les qualités de leurs porteurs. Leurs détracteurs défendaient quant à eux la mémoire familiale et l'honneur des ancêtres.

Ces débats attestent de la difficile instauration du système anthroponymique à deux éléments. Sa stabilité n'était d'ailleurs pas encore bien établie à la fin du XVI^e siècle. Ce système, combinant un *nom de baptême* et un *surnom* – personnel à l'origine puis progressivement héréditaire – s'était mis en place à partir du XI^e siècle. Sa justification est généralement mise en relation avec le phénomène de concentration des noms de baptême sur un répertoire restreint. On s'interroge pour savoir si la fréquence des homonymies consécutive à cette concentration pourrait être à l'origine du développement des surnoms ou si, à l'inverse, ce serait le développement des surnoms qui aurait favorisé la

Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles

concentration sur quelques noms favoris. La problématique est à mon avis mal posée car elle néglige le changement majeur du système anthroponymique au XI^e siècle, à savoir l'abandon définitif des *noms composés* en faveur des *noms entiers*. Je soutiens l'idée qu'un système anthroponymique fonctionne lorsqu'il comporte à la fois des éléments personnels signifiants et des marqueurs de lignée. Avant l'an mil, les *noms composés* répondaient à ces deux critères. L'adoption des *noms entiers* fut un événement profondément perturbateur. Intrinsèquement, le *nom entier* n'est plus un nom personnel, c'est le nom de quelqu'un d'autre. En l'occurrence, le *nom de baptême* se référait à un tiers, parrain ou autre. Il devenait essentiellement un marqueur du réseau social. Le développement des *surnoms* contribua à rétablir l'équilibre du système anthroponymique parce que ces surnoms pouvaient être à la fois personnels et transmissibles.

Le phénomène de concentration des noms de baptême a d'autres causes. Il peut s'expliquer par le désir de donner aux enfants les noms réputés être les plus bénéfiques. La concentration des noms de baptême sur un répertoire restreint réduisit encore davantage leur caractère personnel, entraînant par compensation le développement des formes hypocoristiques.

Au XV^e siècle, le processus de fixation héréditaire des surnoms était presque abouti. Ils perdirent alors définitivement leur caractère individuel. L'avènement des noms de baptême multiples au XVII^e siècle fut une nouvelle manière d'ajuster l'équilibre difficile entre éléments personnels signifiants et marqueurs de lignée.

Je ne partage pas l'idée, développée par Michael Mitterauer, selon laquelle les noms de baptême exprimaient depuis le X^e siècle une relation de vassalité, soit vis-à-vis d'un prince, soit vis-à-vis d'un saint, en contrepartie d'une demande de protection. La dation du nom attirerait sur l'enfant la protection du saint ou du puissant éponyme. L'explication n'est pas pertinente pour de nombreux noms qui ne se référaient pas, dans une communauté donnée, à des référents prestigieux (ex. *Guillaume*). Elle est invalidée par la faiblesse des attributions des noms royaux en France, ou par le tabou sur les noms de certains chefs de lignée dans leur propre zone d'influence (ex. *Guy* dans le comté de Laval, *Foulque* en Anjou, *Archambaud* dans le Bourbonnais). Elle ne permet pas d'expliquer les attributions des noms littéraires (ex. *Roland* ou *Olivier*), des noms signifiants (ex. *Isabelle*) ou des noms de fêtes religieuses (ex. *Tiphaine*). L'hypothèse n'est surtout pas pertinente parce qu'elle inscrit la dation du nom dans le cadre d'une relation de vassalité. Il importe de dissocier ici clairement *l'individu* dont on reprend le nom, que ce soit un parent, un proche ou un parrain, de *la référence onomastique culturelle*, c'est-à-dire le ou les personnages prestigieux (saints, héros, puissants, etc.) ayant contribué à conférer une connotation positive à ce nom. Le choix d'un nom de baptême peut être motivé par les connotations positives associées à ce nom, dont on espère qu'elles se reproduiront sur le nouveau porteur, mais celui que les parents veulent honorer, et dont ils attendent éventuellement une contrepartie sous forme d'assistance ou de solidarité, est le parent, le proche ou le parrain dont on a repris le nom. La dation du

nom constitue le nouveau porteur en représentant de la personne honorée et en héritier virtuel de ses qualités, pas en vassal d'un saint ou d'un prince quelconque.

Chapitre III - Le parrainage et la nomination

La participation habituelle du parrain à la dation du nom de baptême est attestée depuis le XI^e siècle. Elle se concrétisait souvent par la transmission du nom du parrain à son filleul : c'est ce que j'appelle la *transmission homonymique*. L'usage devint normatif en France au bas Moyen Âge mais ce ne fut pas le cas partout, notamment en Italie du Nord. Le nom de baptême assurait ainsi une forme de cohésion sociale en offrant une visibilité publique et durable aux liens du parrainage, contribuant à intégrer l'enfant dans sa communauté.

La pratique de la transmission homonymique produisit des effets majeurs sur les répertoires onomastiques. Elle freinait notamment l'introduction de nouveaux noms dans le répertoire d'une communauté en ralentissant considérablement son renouvellement. Les fréquences des différents noms dans un répertoire n'étaient cependant pas stables. Cela suppose que, dans certains cas, les parrains et marraines étaient choisis en partie en fonction de leurs noms même si, de manière générale, l'objectif prioritaire des parents à travers le compéage était la constitution de réseaux d'amitié et de solidarité.

Comme je l'ai indiqué plus haut, le recours habituel au parrainage extrafamilial, lié au respect de la pratique des transmissions homonymiques, contribuait par ailleurs à bloquer la constitution de stocks onomastiques familiaux puisqu'à chaque nomination, il introduisait dans le répertoire familial le nom d'une personne n'appartenant pas à la parenté proche.

Enfin, la délégation aux parrains de la nomination des filles, fréquente dans de nombreuses régions françaises au bas Moyen Âge, associée à la pratique des transmissions homonymiques, explique la constitution dans ces régions de répertoires féminins caractéristiques, dominés par des féminisations de noms masculins. La typologie des répertoires féminins révèle les formes d'organisation sociale et familiale d'une communauté.

Chapitre IV - Causes et modèles de l'évolution des répertoires

Aux XV^e et XVI^e siècles, l'évolution des répertoires se caractérise par une régression de la fréquence des noms dominants, tant ethniques que religieux, au profit de noms issus majoritairement du répertoire des martyrs et confesseurs. On observe une aspiration à un renouvellement du répertoire qui profite également, dans une moindre mesure, aux noms arthuriens et aux noms des héros de l'Antiquité. Il n'y a pas toutefois de création de noms nouveaux. Les noms qui se développent dans les répertoires sont d'anciens noms jusqu'alors délaissés ou peu appréciés. Les attributs fondamentaux de sagesse, force et beauté, associés aux anciennes fonctions sacerdotale, guerrière et nourricière, étaient toujours affectés aux noms favoris mais il y eut substitution d'un répertoire à l'autre :

Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles

Louis remplaça *Pierre*, *François* se substitua à *Guillaume*, *Claude* se développa au détriment de *Jean*.

Deux conditions étaient nécessaires pour qu'un nom puisse se développer dans le répertoire onomastique d'une communauté. Il fallait, au démarrage, qu'il y soit introduit par quelques parrains influents. Il fallait ensuite qu'il disposât d'une connotation suffisamment positive pour que les premiers baptisés soient à leur tour sollicités pour transmettre le nom à leurs propres filleuls, lorsqu'ils étaient en âge d'être parrains.

L'époque fut également celle de l'abandon des noms de lignée dans l'aristocratie et de la levée des tabous onomastiques, notamment ceux qui entravaient la diffusion des noms royaux (*Louis* et *Charles*) ou celle du nom de *Marie* dans certaines régions. Cette évolution est l'expression de la transformation de la conception du nom à l'époque de la Renaissance. La conscience de l'adéquation nécessaire entre le nom et la chose – ou la personne – nommée était en train de s'étioler. On pouvait porter désormais le nom de *Marie* sans manquer de respect à la Vierge, ou se nommer *François* sans avoir à mener la vie d'un franciscain.

Il n'existait pas, au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne, de modes onomastiques au sens où nous entendons ce terme de nos jours, à savoir un phénomène cyclique et éphémère. La durée de vie des noms de baptême était généralement très longue et ils s'apparentaient à ce que les sociologues appellent aujourd'hui les « prénoms classiques », insensibles aux courants de mode. Les phénomènes de mode sont relativement récents en prénomination et ils se sont développés principalement depuis les années 1950. En réalité, la mode joue désormais le rôle d'intégrateur social dévolu autrefois au milieu familial, affectant à chaque individu un milieu d'appartenance.

Chapitre V - L'anthroponymie féminine, une clé pour la connaissance des structures familiales

L'analyse comparative entre les pratiques nominatives de la Bretagne et celles de la Franche-Comté a révélé que la typologie des répertoires féminins reflétait les structures familiales des communautés, selon que ces communautés privilégiaient les solidarités familiales ou les solidarités de voisinage. En effet, il est apparu que les répertoires dominés par des féminisations de noms masculins – cas de la Bretagne orientale et de la Franche-Comté méridionale – correspondaient à des communautés composées de ménages vivant relativement isolés de leur milieu familial, privilégiant par compensation les liens sociaux avec leurs relations de voisinage. Dans ce *modèle ouvert* sur l'extérieur, le compérage jouait un rôle essentiel et les liens étaient consolidés par la délégation de la nomination des filles aux parrains. Il s'en suivit une masculinisation généralisée du répertoire féminin et une représentativité relativement faible des noms typiquement féminins, qu'il s'agissait d'anciens noms ethniques, de noms de saintes femmes ou de noms auguratifs.

À l'inverse, un répertoire comportant une part importante, voire prépondérante, de noms de saintes femmes correspond à une société privilégiant les proximités familiales.

On parle dans ce cas d'un *modèle fermé* sur la famille élargie, s'appuyant principalement sur les solidarités familiales et dans une moindre mesure sur les solidarités de voisinage.

L'analyse anthroponymique a mis en évidence un glissement progressif du *modèle ouvert* au *modèle fermé* dans plusieurs régions françaises à l'époque de la Renaissance, reflétant un attachement plus fort au milieu familial. Le phénomène s'accompagna d'un développement de la sédentarité autour des lieux où se construisait précisément l'histoire et l'identité familiale. Indirectement, il favorisa l'épanouissement des systèmes agraires accordant un droit de propriété ou de copropriété aux exploitants, ou tout au moins une liberté de transmission des biens.

Conclusion

Quel fut finalement le poids respectif des influences religieuses, familiales, sociales et culturelles dans le choix des noms de baptême aux XV^e et XVI^e siècles ?

L'influence religieuse était la moins significative. D'une part parce qu'une grande partie des noms de baptême n'avait pas encore de connotation religieuse prépondérante. D'autre part parce que les institutions ecclésiastiques ne voyaient pas encore d'intérêt particulier à légiférer sur le choix des noms de baptême. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la polémique sur le culte des saints amena ces institutions à fixer des limites aux répertoires des noms désormais autorisés.

Le désir de donner à un enfant le nom d'un membre de la famille était probablement latent mais sa mise en pratique était généralement bloquée par deux codes sociaux concomitants : le recours privilégié au parrainage extrafamilial et la pratique de la transmission du nom du parrain au filleul. L'essor du parrainage intrafamilial à la fin du XVI^e siècle ouvrait cependant la voie à l'instauration d'un système d'attribution préférentielle des noms en fonction du rang des naissances et des branches paternelles ou maternelles.

Le poids des codes sociaux déterminait une grande partie des attributions. Les modes onomastiques telles que nous les connaissons aujourd'hui n'avaient pas cours mais il était convenable de donner aux nouveau-nés le nom d'une personne bien connue du groupe social. Le choix du nom de baptême était finalement limité à un répertoire relativement restreint.

Le choix d'un nom répondait par ailleurs à des motivations fonctionnelles. Il permettait naturellement l'identification de l'individu mais le nom de baptême possédait surtout une fonction sociale et anthropologique, à savoir l'intégration dans un réseau et l'obtention d'un bénéfice. En outre, et c'est sans doute ce qui fait la spécificité de l'anthroponymie médiévale et moderne, un nom était toujours donné par amour et en l'honneur de quelqu'un. Aux XV^e et XVI^e siècles, le nom de baptême est le sceau de l'amitié, le témoin d'une alliance qui honore et qui oblige.